ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/RUS/82

10 novembre 2014

(14-6583)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: FÉDÉRATION DE RUSSIE

Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:

2. Organisme responsable: *Ministry of Agriculture of the Russian Federation* (Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie)

3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Chapitres du SH: 01, 02, 03, 04, 05, 15, 16, 23, 41, 42, 43 et 51.

4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:

[X] Tous les partenaires commerciaux

[ ] Régions ou pays spécifiques:

5. Intitulé du texte notifié: *Draft of the Federal Law on veterinary practices* (Projet de Loi fédérale sur les affaires vétérinaires). **Langue(s):** russe. **Nombre de pages:** 111

http://www.mcx.ru/documents/file_document/v7_show/24457..htm

6. Teneur: Le document notifié couvre les points suivants:

I. Définition des fonctions de base des organes exécutifs fédéraux œuvrant dans le domaine vétérinaire:

- élaboration et mise en œuvre de la politique nationale et de la législation dans le domaine vétérinaire;
- organisation et mise en œuvre d'une surveillance des épizooties en Russie et d'un contrôle de la sécurité vétérinaire des marchandises réglementées, sauf dans les cas prévus par le projet de loi;
- établissement des procédures régissant la délivrance des certificats vétérinaires;
- mise en place ou levée de mesures restrictives et/ou de quarantaine en cas d'apparition et/ou de dissémination de maladies animales infectieuses sur le territoire de la Fédération de Russie, sauf dans les cas prévus par le projet de loi; mise en place de mesures restrictives et/ou de quarantaine sur le territoire de deux ou plusieurs sujets de la Fédération de Russie en cas d'apparition et/ou de dissémination de maladies animales infectieuses;
- établissement et maintenance d'un système d'information fédéral sur les questions vétérinaires;
- approbation du Plan national de lutte contre les épizooties et fourniture de traitements et de médicaments à usage vétérinaire;
- mise en place de restrictions concernant l'importation en Fédération de Russie, l'exportation depuis la Fédération de Russie et le transit par le territoire de la Fédération de Russie des marchandises réglementées;
- délivrance de permis pour l'importation, l'exportation et le transit des marchandises

réglementées au sein de la Communauté économique eurasiatique, conformément à la législation de l'Union douanière;

- réalisation d'inspections dans les installations de production se trouvant à l'étranger; stockage, reproduction, culture et commercialisation de produits réglementés importés sur le territoire de l'Union douanière ou transportés depuis le territoire d'un État membre de l'Union douanière sur celui d'un autre État membre; tenue d'archives concernant les évaluations de marchandises réglementées réalisées par les autorités de surveillance vétérinaire étrangères, de façon à assurer la conformité de ces marchandises au regard de la législation de l'Union douanière, au sein de la Communauté économique eurasiatique, et au regard de la législation internationale;
- mise en œuvre d'un contrôle (surveillance) vétérinaire officiel visant les principales voies nationales de transport ferroviaire, routier, maritime (fluvial) et aérien d'animaux et de marchandises réglementées;
- réalisation d'inspections dans les installations de production situées sur le territoire de la Fédération de Russie, aux fins de la vérification de la conformité aux prescriptions obligatoires des États ou groupes d'États; tenue d'archives concernant la conformité des installations de production;
- mise en œuvre de contrôles vétérinaires officiels des marchandises importées et exportées vers ou depuis le territoire de l'Union douanière, aux différents points de contrôle situés le long de la frontière de la Fédération de Russie, conformément aux prescriptions vétérinaires;
- accréditation officielle des laboratoires de recherche vétérinaire et contrôle des activités de ces laboratoires;
- réalisation d'une inspection vétérinaire et sanitaire des marchandises réglementées importées ou exportées vers ou depuis l'Union douanière et délivrance des certificats vétérinaires correspondants;
- enregistrement des médicaments à usage vétérinaire utilisés comme additifs alimentaires et des OGM utilisés dans la production d'aliments pour animaux et d'additifs d'aliments pour animaux non précédemment enregistrés dans un autre État membre de l'Union douanière;
- tenue d'un registre des produits à usage vétérinaire et du registre national des additifs alimentaires;
- contrôle des activités des experts vétérinaires;
- contrôle des conditions vétérinaires et sanitaires dans les véhicules pour le transport routier, les navires, les aéronefs, les conteneurs, les entrepôts, les installations de quarantaine, les zones de chargement et de déchargement et d'autres lieux spécifiques; contrôle de la désinfection et du nettoyage des installations, ainsi que de la collecte et de l'élimination des déchets liés au transport maritime (fluvial), aérien, ferroviaire et routier;
- prise de décision concernant l'octroi aux installations de production du statut de conformité aux prescriptions zoosanitaires;
- organisation des activités des organes exécutifs fédéraux dans les domaines de la défense, des affaires intérieures, de la justice et de la sûreté et de la sécurité du public;
- coopération avec les organisations internationales et les gouvernements étrangers dans le domaine vétérinaire.

II. Délégation des pouvoirs ci-après aux autorités exécutives des sujets de la Fédération de Russie responsables des affaires vétérinaires:

- mise en œuvre d'un contrôle (surveillance) vétérinaire officiel, sauf dans les cas indiqués aux paragraphes 11, 12 et 22 de l'article 6 du projet de loi.

III. Définition des fonctions de base des autorités exécutives de la Fédération de Russie dans le domaine vétérinaire:

- organisation des activités vétérinaires, y compris la réalisation des examens

vétérinaires et sanitaires et la délivrance des certificats vétérinaires pour les marchandises réglementées, sauf dans les cas relevant de la compétence de la Fédération de Russie indiqués aux paragraphes 15 et 22 de l'article 6 du projet de loi;

- mise en place de mesures pour la prévention, le diagnostic et l'élimination des maladies animales, pour le traitement de ces maladies, pour l'application de la compartimentation et pour la protection de la population contre les maladies communes à l'homme et aux animaux, sauf dans les cas relevant de la compétence de la Fédération de Russie indiqués au paragraphe 22 de l'article 6 du projet de loi;
- retrait de marchandises réglementées en raison de maladies animales infectieuses et élimination des foyers de maladie sur le territoire des sujets de la Fédération de Russie, avec compensation des coûts, sauf dans les cas relevant de la compétence de la Fédération de Russie indiqués au paragraphe 22 de l'article 6 du projet de loi;

Les dispositions du projet de loi notifié s'appliquent aux entités juridiques, aux entrepreneurs individuels et aux particuliers dont les activités sont axées sur les animaux et les produits d'origine animale.

Ce projet de loi a pour objet d'améliorer la réglementation en ce qui concerne les relations des acteurs sociaux dans le domaine vétérinaire et d'éliminer les obstacles administratifs excessifs pour les entreprises œuvrant dans ce domaine.

Il a également pour objet d'accroître le niveau de responsabilité et de formation des experts vétérinaires et de permettre ainsi une mise en œuvre plus efficace des prescriptions relatives aux épizooties et aux questions vétérinaires et sanitaires dans la Fédération de Russie.

7. Objectif et raison d'être: [X] innocuité des produits alimentaires, [X] santé des animaux, [ ] préservation des végétaux, [X] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [ ] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:

[ ] Commission du Codex Alimentarius *(par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté)*

[X] Organisation mondiale de la santé animale (OIE) *(par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques)* Chapitre 3.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres; chapitres 3.1 et 3.2 du Code sanitaire pour les animaux aquatiques.

[ ] Convention internationale pour la protection des végétaux *(par exemple, numéro de la NIMP)*

[ ] Néant

La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?
[X] Oui [ ] Non

Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:

9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Non connus

10. Date projetée pour l'adoption *(jj/mm/aa)*: Non connus

Date projetée pour la publication *(jj/mm/aa)*: 2015

11.	**Date projetée pour l'entrée en vigueur: [ ] Six mois à compter de la date de publication, et/ou *(jj/mm/aa)*:** 2015 **[X] Mesure de facilitation du commerce**
12.	**Date limite pour la présentation des observations: [X] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou *(jj/mm/aa)*:** 9 janvier 2015 **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** *Ministry of Agriculture of the Russian Federation* (Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie) *Department of veterinary science* (Département des sciences vétérinaires) Téléphone/fax: +(7 499) 975 5105; +(7 495) 607 8467 Courrier électronique: pr.depvet@msx.ru Site Web: http://www.mcx.ru/
13.	**Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** *Ministry of Agriculture of the Russian Federation* (Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie) *Department of veterinary science* (Département des sciences vétérinaires) Téléphone/fax: +(7 499) 975 5105; +(7 495) 607 8467 Courrier électronique: pr.depvet@msx.ru Site Web: http://www.mcx.ru/